

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 10 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix avril , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 4 avril 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

M. Sadok BOUZAIENE donne pouvoir à Mme Laëtitia LEMOINE de 22H59 à 23H10
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 22H42 à 23H10
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 22H42 à 23H10
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 18H12 à 20H29
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Pascal CLOUAIRE de 22H42 à 23H10
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 22H42 à 23H10
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H12 à 23H10
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H12 à 23H10
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H12 à 23H10
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 22H42 à 23H10
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H12 à 23H10
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H12 à 23H10

Secrétaire de séance : M. Hakim SABRI

Discours introductif de M. le Maire.

Question orale :

Question orale de M. TUSCHER portant sur les camps des sans logis.

Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 1-(823) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(440) - POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Ville 2017 :
Programmation et Soutien Financier de la Ville de Grenoble.

Intervention(s) : Mme BOILEAU, M. BACK, Mme LEMOINE, M. CHASTAGNER, Mme RAKOSE, Mme BERANGER, M. SAFAR, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. CONFESSON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2017 et l'annexe telle que soumise en annexe à la délibération,

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Contre : 2 Front National

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, M. MACRET, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BERTRAND, Mme BERANGER, M. CLOUAIRE.

DELIBERATION N° 3-(662) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs 2017 avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature - section Isère

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. BREUIL, M. BARBIER, M. MERIAUX, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2017 d'un montant global de 61 883 €

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble et la FRAPNA, jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017;

- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4-(664) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs 2017 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère

Intervention(s) : Mme LHEUREUX, M. BREUIL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2017 d'un montant global de 11 000 €

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Front National

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Voeu relatif au Conseil municipal et police proposé par les élus du groupe Ensemble à Gauche.

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. CONFESSON, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. le Maire.

Voeu : Repoussé

Pour : 2

Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

VOEU N° 62-(1506) - VOEU - Soutien au « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF, à l'attention des candidats à l'élection présidentielle proposé par les élus du Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Ecologistes.

Intervention(s) : Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. le Maire, M. CAZENAVE.

**Un amendement est proposé oralement par Mme COMPARAT, celui ci est adopté.
Pour : 55 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir le « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'Association des Maires de France.

Voeu : Adopté

Pour : 55

Contre : 2 Front National

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche

DELIBERATION N° 5-(1091) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la Ville de Grenoble et un collectif d'habitants pour autoriser l'occupation d'espace public à titre gratuit et provisoire en vue de développer un projet de verger ou jardin.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, Mme LHEUREUX, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet type de convention de mise à disposition joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions établies conformément à ce projet.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 6-(1070) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Monsieur BEAUFILS et la ville de Grenoble pour le pâturage de moutons sur le site de la Bastille

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Monsieur Xavier BEAUFILS et la Ville aux conditions susmentionnées

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 7-(987) - DOMAINE PUBLIC - Convention d'occupation du domaine public pour une activité infantine « Aventure kart » dans les parcs Pompidou et Paul Mistral.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée à intervenir avec l'association AVENTURE KART.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 8-(1084) - DEPLACEMENTS - Charte partenariale du covoiturage et des parkings-relais de la grande région grenobloise.

Intervention(s) : M. WIART, M. BARBIER, M. le Maire, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. MONGABURU, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les principes présentés dans le projet de charte partenariale du covoiturage et des parkings-relais de la grande région grenobloise, annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte partenariale du covoiturage et des parkings-relais de la grande région grenobloise annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 52

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 9-(1162) - LOGEMENT - Logement social : approbation de conventions d'application du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur (PPGD)et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Intervention(s) : M. FRISTOT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole métropolitain de location active.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 10-(1053) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération Châtelet - Lot D - Validation de charges foncières par la SPL SAGES pour la réalisation d'une opération immobilière et d'une crèche - Modification de la délibération 36-A 012 du 19 octobre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler les autorisations de cession de l'îlot D telles que décrites dans la délibération 36-A012 du 19 octobre 2015 ;

- d'autoriser la SPL SAGES à céder au sein de l'îlot D de l'opération Châtelet le tènement n°1 au CCAS ;

- de valider la cession à l'euro symbolique pour le tènement n°1 ;

- d'autoriser la SPL SAGES à céder dans l'îlot D de l'opération Châtelet les tènements n°2 et 3 à Isère Habitat ;

- de valider sur ces deux tènements l'opération de 52 logements en accession dont 8 accession sociale pour une surface de plancher d'environ 3 900 m² ;

- de valider une charge foncière pour cette opération à 250 €HT le m² de surface de plancher pour l'accession libre et à 210 €HT le m²de surface de plancher pour l'accession sociale.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 11-(978) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Monsieur Christian GOETZ le lot n°30 de l'état descriptif de division de l'immeuble situé 20 rue Barnave, correspondant à un entrepôt, pour un montant de 15 000 €, conformément aux clauses et conditions de la notice 1 en annexe,
- de consentir une servitude de passage de réseaux au profit d'ACTIS, dans le cadre de travaux de raccordement du Foyer des Alpains au réseau de chauffage urbain, conformément aux clauses et conditions de la notice 2 en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 12-(266) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Maison du tourisme - Approbation d'un nouvel Etat Descriptif de Division en Volume - Cession de volumes à Grenoble-Alpes Métropole - Abrogation de la délibération 17-A 016 du 18 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler l'État Descriptif de Division en Volume du 19 décembre 2014 de l'ensemble immobilier constituant la Maison du Tourisme ;
- d'abroger la délibération n° 17-A 016 du conseil municipal du 18 juillet 2016 qui prévoyait la cession des lots volume n° 32 et 17 à 20 à Grenoble-Alpes Métropole ;
- de valider le nouvel État Descriptif de Division en Volume de ce même ensemble immobilier, ci-annexé ;
- d'approuver la cession à Grenoble-Alpes Métropole des lots volume n° 101 et 109 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et en particulier le nouvel état descriptif de division en volume.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 13-(319) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY-MUSSET - Rétrocession par la SPL SAGES des équipements publics à la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de la SPL SAGES au prix de 373 786,03 euros TTC, les parcelles cadastrées section ER n°25, 250, 323, 325 et 329, correspondant à des équipements publics, réalisés sur la ZAC Vigny-Musset, conformément au plan annexé et de les incorporer dans le domaine public ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 14-(1110) - URBANISME AMENAGEMENT - Renouveau urbain et social de la Villeneuve – Relocalisation du centre de santé des Géants – Approbation du coût prévisionnel définitif (C.D.P.) des travaux

Intervention(s) : Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, d'un montant de 975 000,00 €HT (valeur mars 2017), assorti d'un taux de tolérance de 3,00% sur le coût prévisionnel des travaux et de 2,00% sur le coût de réalisation des travaux ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant au dossier et à solliciter tout financement.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15-(985) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Rue du repos - Accord de principe en vue de la cession d'un tènement à l'Association des Musulmans Unis pour la construction d'un établissement culturel et cultuel - Autorisation donnée de déposer toute demande d'autorisation du droit des sols.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. le Maire

**Un amendement est proposé oralement par M. CONFESSON, celui ci est adopté.
Pour : 48 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche – Ne prennent pas part au vote : 7 Les
Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de la cession d'un tènement d'environ 2 500 m² à extraire de la parcelle cadastrée section DY n°32 à l'Association des Musulmans Unis en vue de la réalisation d'un ensemble culturel et cultuel , postérieurement à la désaffectation et au déclassement du domaine public de ce bien qui fera l'objet d'une délibération ultérieure ;

- d'autoriser l'Association des Musulmans Unis à déposer toute demande d'autorisation du droits des sols nécessaire à cette opération.

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 46

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (Mme BOUKAALA)

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National + 1 Rassemblement de la Gauche et de Progrès (M. NOBLECOURT).

M. le Maire suspend la séance à 22h00 pour la pause repas. Reprise de la séance à 22h42.

DELIBERATION N° 16-(990) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AMAL pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 38 000 € à l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association AMAL,

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :
M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET.

DELIBERATION N° 17-(992) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association PAYS'AGES pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 14 000 € à l'association PAYS'AGES ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association PAYS'AGES ;

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 18-(809) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention entre la Ville de Grenoble et la Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique - Année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 200 000 € au titre de l'action « Médiation de Nuit »,

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 30 000 € au titre de l'action « Entretien et Animation des Coursives »,

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 4 000 € au titre de l'action « Animations Jardins Partagés Villeneuve »,

- d'attribuer à la Régie de Quartier Villeneuve-Village Olympique, une subvention de 5 230 € au titre de l'action « du Blé au Pain »,

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Régie de Quartier Villeneuve - Village Olympique et la Ville de Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,

- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 52

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :
Mme BERANGER, M. BOUZAIENE, M. CLOUAIRE, Mme RAKOSE.**

DELIBERATION N° 19-(975) - ACTION SOCIALE - Tarification usagers et règlement intérieur des Jardins partagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'application de la tarification des Jardins Partagés votée en conseil municipal du 19 décembre 2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, avec une facturation semestrielle telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 20-(810) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :
Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. BACK, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme RAKOSE, M. BERTRAND, Mme YASSIA, M. MALBET, M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 21-(1206) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et le CCAS pour l'entretien et la maintenance des Maisons des Habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre le CCAS et la ville de Grenoble,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22-(1238) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de Mise à Disposition temporaire entre la Ville de Grenoble et le Syndicat Solidaires 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Syndicat Solidaires 38,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 50

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 23-(1079) - PREVENTION SECURITE - Interopérabilité des réseaux de radiocommunication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention passée entre la Préfecture de l'Isère, la direction départementale de la sécurité publique de l'Isère et la ville de Grenoble.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**
- d'autoriser le paiement de 500 euros par terminal en dotation à la Police municipale.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24-(974) - REAMENAGEMENT URBAIN - Convention Financière "Aménagement de la Place Charles Dullin à Malherbe"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention financière entre Grenoble Alpes Métropole et la Ville pour le versement d'un fonds de concours de 70 000 euros, ci-annexée ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 25-(1001) - MONTAGNE - Animations sportives de montagne - Convention cadre entre la ville de Grenoble, les associations sportives et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble.

Intervention(s) : M. MERIAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de mise en œuvre de l'opération «Jeunes en montagne», fixées dans la convention-cadre ci-jointe entre la ville de Grenoble et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble et leurs associations sportives, pour la mise en place d'animations sportives de montagne en 2017 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(1002) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Club Alpin Français-Jeunes en Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'apporter son aide en accordant une subvention de 65 000 € à l'association CAF Jeunes en Montagne ;
- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens, jointe en annexe, avec l'association CAF Jeunes en Montagne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 27-(1109) - MONTAGNE - Convention de mise à disposition de locaux 14 rue de la République (Maison du Tourisme) au Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble (BGAG).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 32 votée par le conseil municipal le 17 octobre 2011, laquelle portait sur la conclusion de la précédente convention de mise à disposition de locaux avec le Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble ;
- d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition d'un local au Bureau des Guides et Accompagnateurs de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 28-(1003) - MONTAGNE - Convention générale d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement de la subvention de 27 000 € au titre du fonctionnement et de 10 000 € au titre du soutien aux sportifs de haut-niveau ;

- d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et le GUC Grenoble Ski ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ;

- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29-(1099) - AFFAIRES CULTURELLES - Composition du comité d'avis pour l'instruction des demandes de subvention portés par les opérateurs culturels 2017 - 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, pour la période de 2017 à 2019, la composition du comité d'avis pour l'examen des demandes de subvention portées par les opérateurs culturels (cf liste en annexe)

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 30-(334) - AFFAIRES CULTURELLES - Relevage de l'orgue de Saint-André : Avenant à la convention financière entre la ville de Grenoble et l'Association pour le Renouveau des Orgues de la collégiale Saint-André.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention adoptée par la délibération n° 41- A011 du 21 décembre 2015;
- d'autoriser le Maire à signer tous types de documents afférent au projet dont il est question dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(1100) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention temporaire de mise à disposition de locaux à l'association Spacejunk.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention fixant les modalités de mise à disposition temporaire (mars à juillet 2017) de l'espace du local pavillon de la Caserne de Bonne situé 54 boulevard Gambetta à l'association Spacejunk ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 32-(1076) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant n° 8 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association « MixLab », joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 33-(999) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - exposition Kandinsky : convention de partenariat avec Radio France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, ci-annexée, entre la ville de Grenoble et Radio France ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34-(997) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Présentation du programme d'expositions pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre du programme des expositions temporaires du musée de Grenoble pour l'année 2017, conformément aux budgets indiqués.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 35-(998) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble :
Exposition Fantin Latour - Convention de mécénat avec l'entreprise Orpheo pour la création d'une application mobile de l'exposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat ci-annexée entre la ville de Grenoble et Orphéo ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36-(618) - AFFAIRES CULTURELLES - Museum de Grenoble -
Convention de coproduction du documentaire et film de l'exposition 2017 "Sur les Iles du Ciel. Si Darwin avait été alpiniste".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coproduction avec Nomade Productions ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37-(840) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble (CRR) - Convention de partenariat avec l'association «Par Chœur » - années scolaires 2016-2017 à 2018-2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association «Par Chœur » pour les années scolaires 2016-2017 à 2018-2019 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38-(1105) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) de Saint Martin d'Hères, Meylan et Seyssinet-Pariset -année scolaire 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annexées fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois accueillis en ULIS à Saint Martin d'Hères, Meylan et Seyssinet-Pariset en 2015-2016 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les communes concernées ces conventions**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 39-(1104) - PARCOURS EDUCATIF - Convention entre la ville de Grenoble et le Collège Lucie Aubrac pour le financement d'actions éducatives au bénéfice des élèves du Réseau d'Education Prioritaire renforcée (REP+).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Collège Lucie Aubrac la convention en annexe, afin de permettre le financement d'actions éducatives au bénéfice des élèves du réseau REP+ de la Villeneuve.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 40-(1103) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution de subventions aux associations socio-culturelles et associations ressources pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :

Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. MERIAUX, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 41-(996) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean-Bron pendant la période estivale 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la SARL PARC à occuper le bar-restaurant de la piscine Jean-Bron pour son exploitation conformément aux dispositions de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée ;
- de fixer à 3 000 euros le montant de la redevance due à la Ville pour l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean-Bron, du 17 juin au 05 septembre 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la Ville et la SARL PARC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 42-(1080) - SPORT - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale « d'affectations de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 43-(1074) - SPORT - Conventions de mise à disposition de locaux avec les associations Cyclotouristes Grenoblois, Sentinelle des Alpes, Grenoble Ville Gym et Rando, Grenoble Amitié Nature, Spéléo Club de Grenoble, Office Municipal des Sports de Grenoble et Mistral Football Club.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des conventions ci-annexées pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux en faveur des associations :

- Cyclotouristes Grenoblois, Grenoble Ville Gym et Rando, Grenoble Amitié Nature, Spéléo club de Grenoble et Office Municipal des Sports de Grenoble : conclues avec effet au 1^{er} mai 2017 pour une durée d'un an et renouvelables annuellement dans la limite de 3 ans, elles pourront être reconduites à terme par voie expresse ;

- Mistral Football Club : conclue avec effet au 1^{er} mai 2017 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 avril 2018, elle pourra être reconduite à terme par voie expresse pour une nouvelle période ;

- d'adopter les termes de l'avenant à la convention en vigueur avec l'association Sentinelle des Alpes joint en annexe ; il permet à celle-ci avec effet au 1^{er} mai 2017, de restituer d'une part à la Ville les locaux au centre sportif Berthe-de-Boissieux, et d'occuper à titre gratuit d'autre part un local de 22,80 m² au gymnase Joseph-Vallier jusqu'à l'échéance de la convention en vigueur fixée le 31 décembre 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et l'avenant correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44-(754) - SPORT - Convention avec la Préfecture de l'Isère pour la mise à disposition gratuite d'une remorque "test-choc" - Prévention routière du 07 juin 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention avec la Préfecture de l'Isère pour la mise à disposition gratuite d'une remorque "test-choc", dans le cadre de la prévention routière se déroulant le 07 juin 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45-(1081) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention spécifique annuelle entre les villes de Grenoble et de Ouagadougou portant amélioration des politiques publiques en matière d'état civil et de lecture publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à la ville de Ouagadougou, une subvention d'un montant de 14 000 €;
- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Ouagadougou et la ville de Grenoble sur le renforcement de capacités dans le domaine de l'état civil et de la lecture publique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la ville de Ouagadougou la convention annexée à la présente délibération ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46-(948) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis) - Juin/Juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes « ambassadeurs » Y.A.E.P. : « (Youth Ambassador Exchange Program) » ;
- de verser à Mesdemoiselles _____, lauréates 2017 du programme « Y.A.E.P. », une aide financière de 650 € à chacune d'elle pour le financement d'une partie de leur billet de transport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47-(949) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Convention spécifique entre la ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2017 par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2017, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble ;

- d'accepter une subvention de 25 000 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2017 ;

- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 48-(931) - FINANCES - Remise gracieuse - Ticket résident

Intervention(s) : Mme SALAT, M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver à titre exceptionnel l'exonération du paiement du manque à gagner sur les tickets mensuels de stationnement résident émis entre le 1^{er} juillet 2016 et le 15 février 2017, aux 2310 usagers concernés, pour un montant total de 28 874€

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49-(932) - FINANCES - Budget Primitif 2017 - Budget annexe Teisseire Jeux-Olympiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2017 ainsi que la maquette budgétaire du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques qui s'équilibre à :
1 056 144 euros en section de fonctionnement,
1 041 045 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 50-(983) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Un amendement est déposé par M. SABRI, celui ci est adopté.

Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2017

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **65738** (chapitre 65)

Commission Ville durable

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE (ENSAG)	2 500,00
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE	2 500,00

TOTAL ARTICLE 5 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ville durable

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE L'ISERE	6 000,00
ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 258,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	4 800,00
FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	61 883,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	5 760,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	11 001,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	3 685,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	5 020,00

Commission Ville émancipatrice

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	300,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	300,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	300,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 800,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	1 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	300,00
MIXLAB	190 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	14 320,00
AEEMDH-ASS ENSEIGN DES ENFANTS MALADES DOMICILE ET HOPITAL	600,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	720,00

ASSOCIATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIONS DE MOBILITE INTERNATIONALE (AAAMI)	1 800,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	89 032,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	11 432,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	78 276,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	19 946,00
COLLEGE LUCIE AUBRAC	2 180,00
ENFANTINE	9 336,00
LA CORDEE	15 269,00
LE PLATEAU	103 920,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE-CINEMA LE MELIES-FOL 38	13 000,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	55 169,00
ME BACHELARD	31 621,00
ME CLOS D'OR	109 532,00
ME PREMOL	46 095,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	50 911,00
MJC ALLOBROGES	80 528,00
MJC ANATOLE FRANCE	62 600,00
MJC EAUX CLAIRES	87 375,00
MJC LUCIE AUBRAC	106 423,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	27 052,00
MJC MUTUALITE	42 545,00
MJC PARMENTIER	62 275,00
MJC PREMOL	107 665,00
CLUB ALPIN FRANCAIS JEUNES EN MONTAGNE DE GRENOBLE (CAF)	65 000,00
COORDINATION NATIONALE DEVELOPPEMENT ACTIVITES MONTAGNE	3 000,00

GUC GRENOBLE SKI	37 000,00
ASSOCIATION GRENOBLE GOUNGHIN	1 500,00
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
HUMACOOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	2 000,00
LE BELUGA NOIR	1 000,00
SANTE DIABETE	10 000,00
SOLIDARITE AVEC LES GROUPES D'ARTISANS PALESTINIENS - SGAP38	3 500,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

A BIENTOT J'ESPERE	2 000,00
A BORD PERDU	1 000,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	1 800,00
ALLIANCE CITOYENNE	1 000,00
ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME-ADDH	1 000,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	2 000,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET DEVANTURES DE LA RUE CHENOISE	3 500,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	1 000,00
ASSOCIATION NATIONALE DES CENTRES ECOLES ET FOYERS DE SKI DE FOND-ANCEF	1 000,00
ATELIER SOLIDAIRE	1 000,00
ATYPIK ET COMPAGNIE	3 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 000,00
BRIN D'GRELINETTE	5 000,00
COHAMIS / COLLECTIF DES HABITANTS DE MISTRAL	1 500,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	1 500,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	1 000,00

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	5 000,00
CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT DE L'ISERE	1 500,00
CO2MPOST	1 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	4 800,00
ECOLE DE LA PAIX	1 800,00
EMMAUS CONNECT	2 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	7 000,00
HISTOIRES DE...	4 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	4 000,00
JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	2 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	3 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	6 000,00
LA MARELLE	1 000,00
LA PAGAILLE	1 000,00
LA PIROGUE	3 000,00
LA SOUPE	2 000,00
LE PLATEAU	4 000,00
LE SENTIER DU SAVOIR	1 000,00
LEFOP-LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	2 000,00
LES HABILES- HABITATS ISEROIS LIBRES ET SOLIDAIRES	2 000,00
MADAME RUETABAGA	2 000,00
ME BACHELARD	2 200,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	1 000,00
MJC ALLOBROGES	4 000,00
MJC ANATOLE FRANCE	6 000,00

MJC EAUX CLAIRES	3 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	8 000,00
MJC PARMENTIER	5 500,00
MJC PREMOL	1 500,00
MOUVEMENT GRENOBLOIS PLANNING FAMILIAL	2 000,00
MUSIDAUPHINS	2 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES	2 700,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	2 000,00
OSMOSE ASSOCIATION	2 000,00
PANGOLIN	1 000,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL (PASS)	3 000,00
PLANETE SCIENCES AUVERGNE RHONE-ALPES	2 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	56 500,00
UMUT-ORGANISATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE CONSEIL	1 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	200 000,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	38 000,00
COMITE ISEROIS DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS (CISSP)	2 900,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	14 000,00
AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
DAUPHINOISE LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX (ADMV)	500,00
FEMMES SDF	2 000,00
TOTAL ARTICLE	2 118 229,00

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National

Vote séparé sur Institut d'Urbanisme de Grenoble : Pour : 49 - Abstention(s) : 7 Les Républicains-UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme COMPARAT)

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur :
Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. MERIAUX, M. BOUZAIENE, M. CHAMUSSY, M. MACRET, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, M. MARGUET, Mme RAKOSE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BOILEAU, M. MALBET, Mme BERANGER, M. FRISTOT, Mme BOUILLON.

DELIBERATION N° 51-(1000) - FINANCES - Remise gracieuse de dette pour l'association A BORD PERDU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler les titres de recette relatifs aux loyers dus par l'association A BORD PERDU, d'avril et mai 2015 d'un montant total de 600 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52-(941) - PERSONNEL MUNICIPAL - Mise à disposition de deux agents de la Ville de Grenoble auprès du groupement d'intérêt public ARC-Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de Monsieur Djamel BOUANIKA et de Monsieur Christophe TERPENT du 03 juin 2017 au 02 juin 2018 ;**

- **d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition jointes en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Front National

DELIBERATION N° 53-(1071) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association du Centre Social Chorier-Berriat (ACSCB).

- **Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Matthieu WARIN auprès l'Association du Centre Social Chorier-Berriat à hauteur de 35 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} mai 2017, pour une durée d'un an.**

DELIBERATION N° 54-(1222) - PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de signer la convention commune entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble, le CCAS et le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention commune avec Grenoble-Alpes Métropole, le CCAS et le FIPHFP pour une durée de 3 ans, soit pour la période 2017 à 2019.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55-(930) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :**

- **faits en date du 20/02/2017**

- **faits en date du 20/02/2017**

- faits en date du 10/02/2017

- faits en date du 7/01/2017

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56-(783) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 57-(1207) - PERSONNEL MUNICIPAL - Rémunération forfaitaire et récupération pour la tenue des bureaux de vote lors des élections.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer aux personnels acceptant de participer à la tenue des bureaux de vote en qualité de membre de bureau (cf. tableau) lors des élections présidentielles, législatives, régionales, départementales, municipales, européennes et référendaires :

- soit une indemnité forfaitaire brute complémentaire par tour**
- soit un temps de récupération par tour**

- d'attribuer aux cadres du service une indemnité forfaitaire maximale, prévue par les textes, qui ne peut excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 58-(1098) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-e-s.

**Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté à l'unanimité.
Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès
+ 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rendez-vous pour la Biennale de Grenoble – Villes en transition

- le 7 mars 2017 à Paris – E. PIOLLE

Incertitudes, les acteurs publics au défi d'agir autrement – les entretiens communication publique

- les 16 et 17 mars 2017 à Paris – E. PIOLLE

Présentation de l' ETAT DU MAL LOGEMENT en France et en Auvergne Rhône-Alpes

- le 23 mars 2017 à Lyon – M. BOILEAU

Conférence débat «Restauration scolaire – circuits courts»

- les 23 et 24 mars 2017 à Lyon – S. DJIDEL

Déplacement en Israël et Palestine

- du 25 au 31 mars 2017 en Israël et Palestine – E. PIOLLE – B. MACRET

Comité Local FIP HEP en Auvergne Rhône-Alpes

- le 30 mars 2017 à Vaulx-en-Velin – M. TAVEL

Voyage d'études et Mémoire de la Shoah en Cracovie à Auschwitz

- du 30 mars au 1er avril 2017 – Cracovie – Auschwitz – M. JULLIAN

Visite Smart Electric

- le 5 avril 2017 à Lyon – V. FRISTOT

Congrès Age3 - Les nouveaux défis de la gérontologie

- le 7 avril 2017 à Lyon – K. CAPDEPON

Conseil d'administration et de surveillance Crédit Municipal de Lyon

- le 11 avril 2017 à Lyon – C. RAKOSE

Assemblée générale de l'Association Un Plus Bio

Tour de France Cantines rebelles

- le 24 avril 2017 à Nîmes – S. DJIDEL

1ère réunion publique du projet OPEN-DATA-LOCALE
- le 27 avril 2017 à Créteil – L. COMPARAT

Table ronde «gouvernance et numérique» enjeux et perspectives
- le 16 mai 2017 à Lyon – L. COMPARAT

Journée Agence France Locale
- le 24 mai 2017 à Paris – H. SABRI

Délibération : Adoptée à l'unanimité
Pour : 42

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 59-(1067) - ADMINISTRATION GENERALE - Demande d'indemnisation suite à un sinistre ayant eu lieu le 5 mars 2015 à Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à une indemnisation à hauteur de 672,86 euros TTC ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(1158) - ADMINISTRATION GENERALE - Projet de renouvellement urbain Villeneuve - Village Olympique : protocole transactionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la conclusion du protocole transactionnel entre la Ville et les Ateliers Lion Associés Architectes Urbanistes Paysagistes / Ingérop Conseil & Ingénierie prévoyant le versement d'une somme de 50 000 euros HT, soit 60 000 euros TTC au groupement pour solde de tout compte répartie de la manière suivante : Ateliers Lion Associés : 30 530 euros HT soit 36 636 euros TTC et INGEROP : 19 470 euros HT soit 23 364 euros TTC.**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.**

Délibération : Adoptée
Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 2 Front National

DELIBERATION N° 61-(945) - DOMAINE PUBLIC - Palais des sports Pierre Mendès France : conventions d'occupation du domaine public avec divers organisateurs de spectacles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de Gérard Drouot Productions SA pour l'organisation du spectacle des Harlem Globe Trotters le 28 avril 2017 ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit d'Arachnée Productions pour l'organisation du concert de M Pokora le 21 mai 2017 ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de la SAS Lagardère Live Entertainment pour l'organisation du concert de Florent Pagny le 24 octobre 2017 ;**
- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendès France au profit de la société TS3 pour l'organisation du concert de Michel Sardou le 1^e décembre 2017 ;**
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.

ANNEXE(S)

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
RENDU ACTE - AVERANTS

Zone municipale	Adresse	Service	Nombre de permis	Libellé du permis	Objet du permis	Préavis de dépôt de la demande	Appel d'offres	Montant maximum (HT) en € HT	Modification du montant du permis (HT) en € HT	Autres modalités de réalisation	Date de signature de l'acte (DD/MM/AAAA)
10.04.17	15A184	3A	1	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES Loi 1 - Produits surgelés ou congelés	cf. intitulé du marché	Depuis la passation de la consultation, la série d'indices INSEE 000830318 concernant le marché s'est arrêtée au 31 décembre 2015. Cette série en base 1995 peut être remplacée par la nouvelle série équivalente en base 2015 n°001763888 (proposition INSEE moyennant un coefficient de concordance). Etant donné qu'il s'agit de la première révision à intervenir sur ce marché et afin de simplifier les révisions à venir, il est envisagé de prendre en référence dès juillet 2015 (mois zéro), en remplacement de la série 000830318, la série n°001763668 "indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Cobox : 01.1 - Produits alimentaires" à 99.54 en juillet 2015 et à 100.55 au dernier indice connu au moment de la révision soit septembre 2018.	ALPAGEL GRENOBLE SARL 38433 ECHIROLLES	950 000,00 maxi annuel	sans objet	sans objet	04/01/2017
10.04.17	15A188	3A	1	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES Loi 5 - Vianées surgelées ou congelées de viandes issues de l'agriculture biologique ou équivalent	cf. intitulé du marché	Depuis la passation de la consultation, la série d'indices INSEE n°000683329 concernant le marché s'est arrêtée au 31 décembre 2015. Aucune table de correspondance n'étant suggérée par l'INSEE, il est proposé de retenir la série n°001763432 "Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Nomenclature Cobox : 01.1.2.4 - Volailles". Etant donné qu'il s'agit de la première révision à intervenir sur ce marché et afin de simplifier les révisions à venir, il est envisagé de prendre en référence juillet 2015 (mois zéro) à 100.49 et à 99.80 au dernier indice connu au moment de la révision soit septembre 2018.	ALPAGEL GRENOBLE SARL 38433 ECHIROLLES	250 000,00 maxi annuel	sans objet	sans objet	04/01/2017
10.04.17	15A003	ESPACES VERTS	1	DEMONTAGE DE MONUMENTS SUR CONCESSIONS REPRISES AUX CIMETIERES SAINT-ROCH ET GRAND SABLON A GRENOBLE	cf. intitulé du marché	DEMONTAGE DE MONUMENTS SUR CONCESSIONS REPRISES AUX CIMETIERES SAINT-ROCH ET GRAND SABLON A GRENOBLE Cet avenant a pour objet de compléter les stipulations du cahier des clauses particulières (C.P.).	PROFIMERARE 01250 MONTAGNAT	sans objet	sans objet	sans objet	30/01/2017
10.04.17	15A256	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot maçonnerie	cf. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconclure l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SAS ROLAND TOMAI 38210 VOUREY	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	18/01/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
RENDU ACTE - AVERANTS

Comité municipal	Numéro	Service concerné	N° inventaire	Intitulé du marché	Objet du marché	Intitulé du cadre de référence	Attributaire	Montant maximum (€) et minimum	Modalités de paiement	Autres indications du cahier des charges	Date de signature de l'acte de marché
10.04.17	15A257	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit d'intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot Charpente-Couverture-Zinguerie	cd. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	EURO CHARPENTE OUVREIRA 39470 VINAY	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	12/01/2017
10.04.17	15A257	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit d'intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot Charpente-Couverture-Zinguerie	cd. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DEMO CHARPENTE 39000 PONT DE CLAUX	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	14/01/2017
10.04.17	15A259	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit d'intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot menuiserie bois	cd. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SARL DAUPHINE MENISERIE 38130 ECHIRROLLES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	12/01/2017
10.04.17	15A260	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit d'intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot cloisons-plafonds plafonds	cd. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	CARBONERO ISOLATION SAS	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	12/01/2017
10.04.17	15A261	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit d'intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot électrique	cd. intitulé du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	CE CAPECCI 38320 BRIE ET ANCONNES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	16/01/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
RENDU ACTE - AVERANTS

Conseil municipal	Numéro de l'avis	Service concerné	Numéro de l'avis	Objet de l'avis	Intitulé du marché	Objet de l'avis	Appréciation	Montant du marché (Mia et BT)	Modalités de paiement	Date de signature de l'avis
10.04.17	15A281	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot électrique	cd. Initial du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	DINELEC 38420 LE VERSOUD	Sans minimum ni maximum	Sans objet	13/01/2017
10.04.17	15A283	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot sols souples	cd. Initial du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	EM PASTELLO 38113 SEYSSINET- PARISSET	Sans minimum ni maximum	Sans objet	25/01/2017
10.04.17	15A284	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot métallerie-serrurerie	cd. Initial du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SARL SEREL 38113 VEUREY VORROIZE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	05/12/2016
10.04.17	15A285	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot peintures	cd. Initial du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	AC ZANGOLI ENT. 38130 ECHIRROLLES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	13/01/2017
10.04.17	15A288	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot vitrerie	cd. Initial du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	SAS KVA Pères et Fils 38120 ST EGREVE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	01/02/2017
10.04.17	15A287	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot occupation	cd. Initial du marché	En 2016, la Ville de Grenoble a décidé de ne pas reconduire l'accord-cadre et de relancer une nouvelle procédure en redéfinissant ses besoins. La redéfinition des besoins et la mise en place de la nouvelle procédure n'étant pas achevées, la prolongation du marché jusqu'au 30 juin 2017 est nécessaire afin de permettre la continuité d'exercice des missions de service public par la réalisation des travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine bâti par les services de la Ville de Grenoble	BESCHI 38130 ECHIRROLLES	Sans minimum ni maximum	Sans objet	23/12/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
RENDU ACTB - AVENANTS

Code municipal	Numéro	Catégorie (Secteur)	Numéro de dossier	Objet administratif initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Appréciation	Montant du marché initial en € HT	Montant du marché initial en € HT	Autres modifications du marché initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
10.04.17	15A268	Travaux Bâtiments	1	Marché subséquent à l'accord cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville de Grenoble pour lesquels les services municipaux ont un droit à intervenir en tant que maître d'œuvre interne - Lot nettoyage de chantier	cl. Intitulé du marché	AFIGAMA 39100 GRENOBLE	Sans minimum ni maximum	Sans objet	Sans Objet	15/01/2017
10.04.17	18AP1031	SMO	1	Marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction d'une école élémentaire de 10 classes dans le quartier Hoche de Grenoble	cl. Intitulé du marché	M. Jean-Philippe CHABON Société CRILON Architectes 56, boulevard GAMBETTA 38000 Grenoble	590 054,00 € HT	Sans objet	Sans Objet	10/02/2017
10.04.17	14A443	3A	1	Fourniture de sal de déneigement	cl. Intitulé du marché	SOCIETE FROCK 88055 MULHOUSE CEDEX	Minimum annuel 4 990,00 € HT Maximum annuel 150 000,00 € HT	Sans objet	Sans Objet	22/02/2017
10.04.17	14P029	SMO	1	OPERATION BASTILLE	cl. Intitulé du marché	Groupement DE VALJANY / SOPHETEC 38510 MORESTEL	49 990,00 € HT	Sans objet	Sans Objet	14/12/2016
10.04.17	15T311	DM	1	Maison du Tourisme - Aménagement du hall et mise en conformité en conformité Lot 6 : menuiserie bois	cl. Intitulé du marché	DECO 38 87 RUE GENERAL MANGIN 38100 GRENOBLE	20389,86 € HT	2 578,00 € HT	Sans Objet	15/02/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017
RENDU ACTE - AVENANTS

Code Municipal	N° de N° de N° de	Service prestation	Quantité de Fourniture	Intitulé de l'achat	Objet de l'achat	Titulaire de l'achat	Montant de l'achat (€ HT)	Précision du modalité de paiement	Autre modification du prix	Date de signature de l'acte	
10.04.17	16AF246	ENERGIE	1	Fourniture et achèvement d'électricité - Marché subséquent n° 4 - Site de la ville de Grenoble dont la puissance souscrite est supérieure à 250 Kva - Lot 1	cd. Intitulé du marché	Mécanisme d'obligation de capacité : Les articles L.335-1 à L.335-8 et R335-1 à R335-53 du code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité. Ce mécanisme vise à assurer la sécurité de l'alimentation électrique en France en responsabilisant les fournisseurs et leurs clients sur la consommation de ces derniers pendant les périodes de tension du système électrique en hiver. En conséquence, les fournisseurs doivent à ce titre acheter des capacités de capacité auprès d'exploitants de capacité (de production ou d'équilibrage) afin de couvrir l'obligation générée par la consommation de leurs clients pendant les périodes de pointe de consommation. La mise en œuvre du mécanisme de capacité a eu lieu le 1er janvier 2017. Cette nouvelle obligation, imposée par les pouvoirs publics est applicable à tous les fournisseurs à compter de cette date. La mise en œuvre du mécanisme entraîne une charge, supportée par chaque client et recouvrée par les fournisseurs d'électricité.	GEG SOURCES D'ENERGIES 38042 GRENOBLE CEDEX 2	900 000,00	Sans objet	Modification du bordereau de prix unitaires	28/02/2017
10.04.17	16AF247	ENERGIE	1	Fourniture et achèvement d'électricité - Marché subséquent n° 5 - Site de la ville de Grenoble dont la puissance souscrite est comprise entre 36 kva et 250 Kva - Lot 2	cd. Intitulé du marché	Idem	2 700 000,00	Sans objet	Modification du bordereau de prix unitaires	28/02/2017	
10.04.17	16AF248	ENERGIE	1	Fourniture et achèvement d'électricité - Marché subséquent n° 6 - Site du CCAS de Grenoble dont la puissance souscrite est comprise entre 36 kva et 250 Kva - Lot 3	cd. Intitulé du marché	Idem	410 000,00	Sans objet	Modification du bordereau de prix unitaires	28/02/2017	

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

16-2403	Arrêté (13/02/2017)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête en appel formée par la Ville contre le jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 31/10/2016 portant annulation de la décision de fin de stage de M. THIOU du 23/03/2015.	
17-0103	Arrêté (26/01/2017)	Me COUTARD	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête enregistrée par le Conseil d'Etat le 19/04/2016 déposée par M. BESANCON et autres à l'encontre de l'arrêt de la Cour Administrative d'appel de Lyon du 23/02/2016 qui a annulé partiellement le permis de construire et le permis modificatif accordé à la Sarl PROMIALP.	
17-0339	Arrêté (01/03/2017)		La Ville est autorisée à se constituer partie civile suite aux dégradations, détériorations, vols, escroqueries et intrusions non autorisés dans l'enceinte de l'établissement scolaire Ampère, propriété de la Ville, du 1/03 au 1/11/2016 par MM. REZKALLAH, SOLI, BALDINI, RIAHI et ALLAMI.	
17-0341	Arrêté (01/03/2017)		La Ville est autorisée à se constituer partie civile suite aux dégradations, détériorations, vols, escroqueries et intrusions non autorisés dans l'enceinte de l'établissement scolaire Anatole France, propriété de la Ville, du 1/03 au 1/11/2016 par MM. REZKALLAH et RIAHI.	
17-0347	Arrêté (01/03/2017)		La Ville est autorisée à se constituer partie civile suite aux dégradations, détériorations, vols, escroqueries et intrusions non autorisés dans l'enceinte de l'établissement scolaire Sidi Brahim, propriété de la Ville, du 1/03 au 1/11/2016 par MM. REZKALLAH, SOLI, BALDINI, RIAHI et BOUFENZER.	

17-0349	Arrêté (01/03/2017)	Me LABORIE	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par M. AUJAR devant la Cour administrative d'appel de Lyon, en annulation du jugement du 14/06/2016 du Tribunal administratif de Grenoble rejetant sa requête en annulation de licenciement pour insuffisance professionnelle pris à son encounter le 24/06/2014.
17-0377	Arrêté (02/03/2017)		La Ville est autorisée à se constituer partie civile suite aux dégradations, détériorations, vols, escroqueries et intrusions non autorisés dans l'enceinte de l'établissement scolaire Houille Blanche, propriété de la Ville, du 1/03 au 1/11/2016 par MM. REZKALLAH et RIAHI.

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Convention (28/02/2017)	Etablissement du service national Sud-Est BP 20406 69364 Lyon Cédex 07	La Ville met à disposition de l'ESN SE une salle de réunion et un bureau à la Mairie le 30 mars 2017 pour la journée défense et citoyenneté.
--	----------------------------	--	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

17-0163	Arrêté (03/01/2017)	M. ANGLADE Marcel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°1 - Nouvelle concession du 02/01/2017 au 01/01/2047.	Redevance : 769 €
17-0164	Arrêté (03/01/2017)	M. et Mme AMBROSINI Alfred	Cimetière Grand Sablon - Titre n°2 - Renouvellement de concession du 02/01/2015 au 01/01/2030.	Redevance : 300 €
17-0204	Arrêté (03/01/2017)	Mme MERCADIEL Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°3 - Nouvelle concession du 03/01/2017 au 02/01/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0206	Arrêté (03/01/2017)	M. DIBON Jean-Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°4 - Renouvellement de concession du 24/05/2017 au 23/05/2032.	Redevance : 300 €
17-0207	Arrêté (04/01/2017)	Mme VEUJOZ Sandrine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°5 - Nouvelle concession du 04/01/2017 au 03/01/2032.	Redevance : 300 €

17-0209	Arrêté (06/01/2017)	M. et Mme DUCLOS Robert et Jeannette	Cimetière Grand Sablon – Titre n°6 - Renouvellement de concession du 17/05/2012 au 16/05/2027.	Redevance : 300 €
17-0210	Arrêté (06/01/2017)	Mme ANNARUMMO Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°7 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0211	Arrêté (06/01/2017)	Mme BOUILLET Jeanne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°8 - Renouvellement de concession du 10/02/2017 au 09/02/2047.	Redevance : 660 €
17-0212	Arrêté (10/01/2017)	M. MANGIARANO Damiano	Cimetière Grand Sablon - Titre n°9 - Nouvelle concession du 10/01/2017 au 09/01/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0213	Arrêté (10/01/2017)	M. MUSSET Gilles	Cimetière Grand Sablon - Titre n°10 - Nouvelle concession du 10/01/2017 au 09/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0214	Arrêté (10/01/2017)	Mme SPAGNOLO DIT DAVID Madelaine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°11 - Renouvellement de concession du 16/01/2017 au 15/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0215	Arrêté (11/01/2017)	Mme COLIN Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°12 - Renouvellement de deux concessions du 03/05/2022 au 02/05/2052.	Redevance : 1 320 €
17-0216	Arrêté (11/01/2017)	Mme ZONCA Catherine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°13 – Renouvellement de concession du 03/10/2019 au 02/10/2034.	Redevance : 300 €
17-0217	Arrêté (11/01/2017)	Mme SANNA Suzanne	Cimetière Saint Roch - Titre n°14 – Nouvelle concession du 11/01/2017 au 10/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0218	Arrêté (13/01/2017)	Mme HAMADI Zohra	Cimetière Saint Roch – Titre n°15 - Renouvellement de concession du 12/01/2015 au 11/01/2045.	Redevance : 660 €
17-0219	Arrêté (13/01/2017)	Mme BEAUDAN Germaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°16 - Nouvelle concession du 13/01/2017 au 12/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0220	Arrêté (13/01/2017)	M. GUILLET-CAILLOT Gérard	Cimetière Saint Roch - Titre n°17 – Renouvellement de concession du 04/07/2017 au 03/07/2032.	Redevance : 300 €
17-0221	Arrêté (16/01/2017)	M. et Mme BRUTTMANN Patrick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°18 – Nouvelle concession du 16/01/2017 au 15/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0222	Arrêté (16/01/2017)	Monsieur RIBAUDO Salvatore	Cimetière Saint Roch - Titre n°19 - Nouvelle concession du 16/01/2017 au 15/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0223	Arrêté (16/01/2017)	Mme SALES Mireille	Cimetière Grand Sablon - Titre n°20 - Nouvelle concession du 16/01/2017 au 15/01/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0224	Arrêté (17/01/2017)	M. et Mme DESSARCE Joseph	Cimetière Grand Sablon - Titre n°21 - Renouvellement de concession du 14/01/2017 au 13/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0227	Arrêté (17/01/2017)	M. TARTELIN Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°22 - Renouvellement de concession du 04/01/2017 au 03/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0228	Arrêté (18/01/2017)	M. et Mme MAZZOLA Gérard et Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°23 –Renouvellement de concession du 09/01/2015 au 08/01/2030.	Redevance : 300 €
17-0229	Arrêté (18/01/2017)	M. et Mme WAKSMANN Bernard et Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°24 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 660 €
17-0230	Arrêté (18/01/2017)	Mme PAWLAK Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°25 – Renouvellement de concession du 12/10/2014 au 11/10/2029.	Redevance : 300 €

17-0231	Arrêté (18/01/2017)	Mme MODESTE JULIEN Christine	Cimetière Saint Roch - Titre n°26 - Renouvellement de concession du 07/01/2015 au 06/01/2030.	Redevance : 300 €
17-0232	Arrêté (19/01/2017)	Mme GHARIBIAN Alice	Cimetière Saint Roch - Titre n°27 - Nouvelle concession du 19/01/2017 au 18/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0233	Arrêté (19/01/2017)	M. REMI André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°28 - Nouvelle concession du 19/01/2017 au 18/01/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0235	Arrêté (23/01/2017)	M. CUILLA Salvatore	Cimetière Grand Sablon - Titre n°29 - Renouvellement de concession du 02/01/2015 au 01/01/2030.	Redevance : 300 €
17-0236	Arrêté (20/01/2017)	Mme FIORE Graziella	Cimetière Grand Sablon - Titre n°30 - Renouvellement de concession du 07/01/2015 au 06/01/2030.	Redevance : 300 €
17-0237	Arrêté (23/01/2017)	M. et Mme BLANCHET Francis et Henriette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°31 - Nouvelle concession du 23/01/2017 au 22/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0243	Arrêté (24/01/2017)	Mme GENEST Martine	Cimetière Saint Roch - Titre n°32 - Renouvellement de concession du 10/11/2020 au 09/11/2035.	Redevance : 300 €
17-0244	Arrêté (24/01/2017)	Mme SALIBA Patricia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°33 - Renouvellement de concession du 23/01/2015 au 22/01/2045.	Redevance : 660 €
17-0245	Arrêté (24/01/2017)	Mme DA LUZ PEREIRA Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°34 - Nouvelle concession du 24/01/2017 au 23/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0246	Arrêté (25/01/2017)	M. et Mme FORESTIER Albert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°35 - Renouvellement de concession du 01/03/2017 au 28/02/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0247	Arrêté (25/01/2017)	M. ou Mme MARIN Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°36 - Renouvellement de concession du 13/12/2013 au 12/12/2028.	Redevance : 300 €
17-0248	Arrêté (26/01/2017)	M. RODRIGO Stéphane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°37 - Renouvellement de concession du 22/08/2021 au 21/08/2036.	Redevance : 300 €
17-0249	Arrêté (26/01/2017)	Mme DESCHAMPS Florence	Cimetière Grand Sablon - Titre n°38 - Nouvelle concession du 26/01/2017 au 25/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0250	Arrêté (27/01/2017)	Mme PETIT-MARTENON Renée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°39 - Renouvellement de concession du 14/01/2015 au 13/01/2045.	Redevance : 660 €
17-0251	Arrêté (27/01/2017)	Mme CAILLAT Renée	Cimetière Saint Roch - Titre n°40 - Renouvellement de concession du 05/03/2017 au 04/03/2032.	Redevance : 300 €
17-0252	Arrêté (30/01/2017)	M. ROCHE Jérôme	Cimetière Saint Roch - Titre n°41 - Renouvellement de concession du 31/12/2016 au 30/12/2046.	Redevance : 660 €
17-0253	Arrêté (30/01/2017)	Mme CHEVALLIER Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°42 - Nouvelle concession du 30/01/2017 au 29/01/2067.	Redevance : 1 146 €
17-0255	Arrêté (30/01/2017)	M. VILLELA Denis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°43 - Nouvelle concession du 30/01/2017 au 29/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0256	Arrêté (30/01/2017)	Mme MOTTE Marie-France	Cimetière Saint Roch - Titre n°44 - Nouvelle concession du 30/01/2017 au 29/01/2047.	Redevance : 660 €
17-0258	Arrêté (30/01/2017)	M. et Mme HELIE-JOLY Michel et Francesca	Cimetière Saint Roch - Titre n°45 - Renouvellement de concession du 26/02/2017 au 25/02/2032.	Redevance : 300 €

17-0260	Arrêté (31/01/2017)	M. et Mme CIARA VOLA Antoine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°46 - Renouvellement de concession du 10/02/2017 au 09/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0261	Arrêté (31/01/2017)	M. et Mme CHEDIN Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°47 – Renouvellement de concession du 30/08/2014 au 29/08/2029.	Redevance : 300 €
17-0262	Arrêté (31/01/2017)	Mme FONTAN Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°48 - Renouvellement de concession du 10/03/2014 au 09/03/2029.	Redevance : 300 €
17-0264	Arrêté (31/01/2017)	M. et Mme D'HUART Arnauld	Cimetière Saint Roch - Titre n°49 – Renouvellement de concessions du 25/01/2015 au 24/01/2030.	Redevance : 900 €
17-0266	Arrêté (01/02/2017)	Mme SARICA Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°50 - Renouvellement de concession du 23/10/2016 au 22/10/2031.	Redevance : 300 €
17-0267	Arrêté (07/02/2017)	M. ITALIA Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°68 – concession du 25/01/2017 au 24/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0268	Arrêté (08/02/2017)	M. MARION Roger	Cimetière Saint Roch - Titre n°69 - renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 600 €
17-0269	Arrêté (08/02/2017)	Melle FAURE Anne-Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°70 - Renouvellement de concession du 03/01/2017 au 02/01/2032.	Redevance : 300 €
17-0270	Arrêté (08/02/2017)	M. FALGUERE Alain	Cimetière Saint Roch - Titre n°71 - Renouvellement de concession prenant effet au 15/06/2014 au 14/06/2029.	Redevance : 300 €
17-0271	Arrêté (09/02/2017)	M. et Mme BROQUET Léon et Marie-France	Cimetière Saint Roch - Titre n°72 - Nouvelles concessions du 09/02/2017 au 08/02/2067.	Redevance : 2 292 €
17-0272	Arrêté (09/02/2017)	M. et Mme JAY Pierre	Cimetière Saint Roch - Titre n°73 - Nouvelle concession du 09/02/2017 au 08/02/2032.	Redevance : 300 €
17-0273	Arrêté (09/02/2017)	Mme CLEMENT Myriam	Cimetière Grand Sablon - Titre n°74 - Renouvellement de concession du 02/01/2017 au 01/01/2032.	Redevance : 300 €

no 2 - 440

Instruction et Programmation Financière Contrat Ville 2017

VILLE DE GRENOBLE

Secteur	Intitulé du projet	Porteur	Décriptif	Orientation	Montant PV 2017	rappel montant PV 2016
2	Le Monde au Coin de la Rue	A Blentôt, l'espère	Découvrir du cinéma documentaire et favoriser l'expression orale pour les publics des ateliers socio linguistiques. Travail en lien avec l'écritain public de la MDH Centre Ville	renouvellement	2 000 €	-
2	Ateliers de médiation basés sur l'oralité et liés aux temps forts "Voix aux fenêtres" et "on dit les Suds"	Alma Musiques	Ateliers de médiation culturelle donnant lieu à des restitutions lors de deux temps forts pour faciliter l'accès des publics éloignés de la pratique artistique.	renouvellement	2 700 €	3 500 €
2	Osez Chenobés	Association des Commerçants et Devantures de la rue Chenobésienne ADCD	Renforcer la convivialité de la rue, l'embellir, redynamiser les commerces grâce à des installations, de la décoration (nichoirs, arcades plantées, street art) et des animations (carnaval, festival des cours, fête des bougies)	projet différent	3 500 €	4 000 €
2	Le lundi, le restaurant est à vous !	Atypique et Compagnie	Ateliers de cuisine collectif pour des familles et des personnes isolées chaque lundi. Permettre de créer des liens et de s'approprier le restaurant. Rencontre avec les publics autistes de la structure.	renouvellement	3 000 €	1 500 €
2	ASL - volet coordination»	CCAS Grenoble- MDH Centre Ville»	Coordonner l'intervention des différents acteurs des Ateliers socio-linguistiques et orienter les publics.	renouvellement	4 000 €	4 000 €
2	Partager aujourd'hui pour mieux vivre demain	MIC allobroges	Accueil de loisir décentralisé pour de l'Alma, afin de faciliter la fréquentation de la MIC Allobroges par les familles de cet ensemble. Répond à une forte attente de proposition éducative	renouvellement	4 000 €	-
2	Mise en place d'ateliers de français langue d'insertion professionnelle	OOM	Ateliers de français langue d'insertion professionnelle 2 sessions de 28 ateliers. 40 personnes.	renouvellement	2 000 €	2 000 €
3	Accompagnement individualisé pour des collégiens des quartiers Mistral et Lys Rouge	AFEV	Proposer un accompagnement individualisé à domicile à 25 collégiens en difficulté avec un étudiant proposé par l'AFEV. L'idée est de créer du lien social entre étudiants et jeunes collégiens.	renouvellement	2 000 €	3 000 €
3	Atelier de réparation de Vélo sur l'espace public	Atelier Solidaire	réparation gratuite des vélos, pédagogie pour rendre les personnes autonomes, animations sur l'espace public.	nouveau projet	1 000 €	-
3	Soutien aux initiatives des habitants mistral	CSF	Recueillir, faciliter l'expression des habitants du quartier mistral et la prise en compte de leur parole auprès des bailleurs sociaux. Permettre d'améliorer leur cadre de vie (rencontre en pied d'immeubles, formation, accompagnement au logement...)	renouvellement	3 000 €	3 000 €
3	Actions artistiques et culturelles dans le quartier Mistral	Culture'As - Le Prunier Sauvage	Équipement structurant ancré sur le quartier mistral, l'association propose une programmation qui favorise l'accès aux pratiques artistiques par les habitants. Une présence artistique forte dans le quartier, sur l'espace public, dans les établissements scolaires.	renouvellement	4 800 €	5 000 €
3	Animation de Proximité - Quartier Lys Rouge, caméris, Abry	La Soupe	Proposer deux fois / semaine des animations de proximité (pied des immeubles) "hors les murs" dans les quartiers Mistral Abry Lys Rouge. Actions d'avril à septembre à destination des enfants de 3 à 12 ans. Activité à dominante artistique et culturelle.	renouvellement	2 000 €	2 000 €
3	Animation en Soirée Gymnase	Le Plateau	Proposer un accueil informel à des jeunes du quartier qui ne fréquentent pas les équipements jeunesse, via les clubs de sports. L'objectif est de créer du lien via une activité sportive en soirée.	renouvellement	4 000 €	5 000 €

3	Foot et citoyenneté	Mistral Football Club	un volet santé : intervention d'une nutritionniste, création d'un livret, goûters équilibrés et un volet action citoyenne : atelier théâtre avec Al Djital sous forme de stages + soirées à thème.	nouveau projet	1 000 €	-
3	Développement du langage	Maison Enfance Bachelard	Accompagnement à la lecture pour les 6-13 ans pendant le "temps calme" après le repas mercredi et vacances scolaires. Atelier compagne pour les 2-4 ans pendant les vacances scolaires. formation des animateurs MEB et EAIE à la stimulation et au développement du langage	projet différent	2 200 €	1 500 €
3	"Trait d'union"	MJC Anatole France	En marche vers demain (aller vers les publics les plus isolés).- Volontaires Engagés Solidaires (gpe de jeunes majeurs prêts à s'engager dans des actions culturelles, environnement ou sportives). - Du Lys à la déportation (travail de réflexion et visite d'un camp de concentration en Allemagne)	projet différent	6 000 €	4 000 €
3	projet "Re belle"	MJC Eaux Claires	A partir de projections du documentaire "Vies d'ados", valorisation de projets portés par la jeunesse, dynamisation du partenariat acteurs jeunesse du sect.Tps fort au printemps	nouveau projet	3 000 €	-
3	Apprends moi à me cultiver	les sentiers du Savoir	Donner à l'enfant l'envie d'être curieux par des sorties Musée, nature, etc. Campagnes de sensibilisation à thème (tri des déchets...). Voyage à Paris.	nouveau projet	1 000 €	-
3	Atelier de Français	PASS	Atelier d'apprentissage du français : 60 personnes maximum sur deux groupes.	renouvellement	3 000 €	4 000 €
3	« Initiation au FU « Français langue d'intégration »	UMUT	Mise en place d'un atelier d'apprentissage du français pour un public turcophone (surtout des femmes).	renouvellement	1 000 €	1 000 €
5	Le Jardin à Vocation Sociale de la Poëme	Brin d'Grainette	Animation du Jardin à vocation d'insertion sociale.	renouvellement	5 000 €	5 000 €
5	Accompagnement des habitants du quartier vieilles cité abbaye	CSF	Accompagnement du projet de relogement suite au projet de démolition reconstruction de la cité Abbaye par ACTIS.	renouvellement	2 000 €	1 000 €
5	pole informatique teisseire	Formation à l'Autonomie et à la Citoyenneté par la Lecture et l'Écriture - FACILE	Mise à disposition d'un pôle informatique avec un accompagnement spécifique	renouvellement	4 000 €	3 000 €
5	Apprentissage du français - Teisseire Malherbe	Formation à l'Autonomie et à la Citoyenneté par la Lecture et l'Écriture - FACILE	Atelier d'apprentissage du Français pour des primo arrivants	renouvellement	3 000 €	3 000 €
5	Les Restis' temps	Images Solidaires	Impliquer des jeunes dans la réalisation d'un film collectif sur la notion du temps qui passe	projet différent	4 000 €	4 000 €
5	le Journal tout en image	La Maison de l'Image	Accompagnement de la réalisation du journal tout en image, petit documentaire en image régulier sur la vie du secteur Abbaye Jouhaux.	renouvellement	4 000 €	4 000 €
5	Action en direction des familles	La Pirouge	Développer la présence et l'implication des familles au sein du café associatif	projet différent	2 000 €	-
5	Création de lien entre génération et cultures différentes	La Pirouge	Développer les espaces de rencontre inter-publics au sein du café associatifs	projet différent	1 000 €	3 000 €
5	Ateliers Sodo-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye	MJC Abbaye Jouhaux	Atelier d'apprentissage du Français pour des primo arrivants	renouvellement	5 000 €	5 000 €

5	Promotion de l'équilibre alimentaire	MJC Abbaye Jouhaux	Réduire l'incidence et la prévalence de l'obésité et autres pathologies induites par le déséquilibre alimentaire chez les publics précaires	renouvellement	2 000 €	-
5	Escalant'Age	MJC Abbaye Jouhaux	Atelier d'apprentissage du Français parent enfant pour des primo arrivants.	renouvellement	1 000 €	1 000 €
5	Venir à la maraîche : une évidence pour tous les habitants du secteur	la Maraîche	Rendre accessible à tous les parents de jeunes enfants du secteur en ouvrant sur des horaires supplémentaires	renouvellement	1 000 €	-
5	Projet mobilité vélo	AUESC Bajatière	Apprendre ou réapprendre à circuler en vélo pour favoriser l'autonomie par la mobilité	nouveau projet	2 000 €	-
5	Evénement musique interculturelle Quartier Jouhaux	CCAS MDH Bajatière	Créer un événement festifs au cœur de Jouhaux en valorisant le travail des classes CHAM de l'école Jouhaux	nouveau projet	1 200 €	-
5	Approche Théâtrale	CCAS MDH Telsseire	Contribuer à l'amélioration du mieux vivre ensemble au sein de l'école en favorisant le partage de cette question entre parents	renouvellement	1 000 €	-
5/ aggio	Atelier d'apprentissage du français	LEFOP	Accompagnement des jeunes et adultes en situation d'illettrisme. 40 apprenants / an. 18 bénévoles qui se relaient pour un soutien intensif de 850h/ personne accompagnée.	renouvellement	2 000 €	2 000 €
5	Eco citoyen avec mes voisins	COZMPOST	Sensibiliser et mobiliser les habitants sur les notions de compostage	nouveau projet	1 000 €	-
5	Développement des actions de culture scientifique et technique à Grenoble pour en permettre l'accès à tous e	Planète Sciences Rhône Alpes	Equipeur structurant du quartier qui propose des activités scientifiques et techniques pour les enfants (animation sous forme de club ou intervention sur l'espace public, formation des animateurs périscolaire).	renouvellement	2 000 €	4 000 €
6	Arts et Récup. Créans responsables	A Bord Perdu	un projet qui propose de mettre l'art au service de l'environnement au travers d'ateliers tous publics . Le but est de produire des objets utilitaires à moindre coût, des oeuvres décoratives personnelles ou collectives, de concevoir des éco - événements	projet différent	1 000 €	1 000 €
6	Rencontres artistiques éducatives et improbables	la pagaille	Proposer des ateliers de rue en direction des 10-25 ans pour permettre la rencontre, le partage et le débat sur l'espace public en utilisant des techniques de théâtre forum, de théâtre invisible, de théâtre-image, de porteurs de paroles.	nouveau projet	1 000 €	-
6	Quartiers en mouvement	CAUE	Action en direction des enfants, sous forme d'ateliers sur l'environnement, l'urbanisme, l'architecture dans un contexte de rénovation urbaine. Ateliers de 2h, animés en partenariat avec Planning. Public cible / élèves des écoles de la Villeneuve. Action pendant le temps scolaire en majorité	nouveau projet	1 500 €	-
6	Stage Futsal	Futsal des Géants	2 stages de futsal pendant vacances de paques pour adolescents (garçons et filles) mêlant pratique sportive et action sur la nutrition et produits néfastes pour la santé	nouveau projet	1 000 €	-
6	Programme BatukaVI & Cie : Pôle LIENS	Afric Impact	Ateliers, sorties, stages... autour de la Batuzada pour développer des liens intergénérationnels et intercommunautaires. Valoriser l'image du secteur 6 à l'extérieur.	renouvellement	1 800 €	1 500 €
6	Habitat Participatif et participation citoyenne	Jes Habiles	Permettre à des publics modestes d'accéder à l'habitat participatif. La réalisation des projets d'habitat participatif en locatif social est conditionnée par l'engagement des bailleurs, accompagnement des changements de pratiques (à travers l'expérience menée au Ardequin)	nouveau projet	2 000 €	-
6	Université populaire de la Villeneuve	Villeneuve Debout	L'université Populaire permet propose des rencontres Pour (se) comprendre : solités débats/rencontres, vidéos participatives sur les thèmes discriminations, immigration, quartiers, médias et des Rencontres Pour apprendre" autour de la compréhension des institutions "	nouveau projet	1 500 €	-

6	FZ016 « Histories Des » « Ma Ville Décodée en Images »	Histoires De	Poursuite du travail avec les écoles de découverte du patrimoine du quartier et de la ville via notamment la photographie	renouvellement	4 000 €	4 000 €
6	C'est aussi ça JOGA *	JOGA	L'association par la pratique sportive, et le football propose d'accompagner 15 jeunes repérés comme décrocheurs mais qui respectent le cadre posé par le sports, en lien avec les partenaires. la pratique sportive est le moyen de fédérer et joue un rôle intermédiaire pour une insertion professionnelle réussie	renouvellement	2 000 €	1 500 €
6	consolidation reconstruction du lieu de convivialité	IOAP	L'association propose des ateliers adulte (yoga, tai-kwen-do, etc.) et des temps de convivialité avec un public principalement adulte du quartier.	renouvellement	3 000 €	5 000 €
6	Mise en Place et Développement d'Ateliers intergénérationnels, éducatifs, culturels et conviviaux en milieu ouvert	Madame Rueta baba	Mise en place de trois ateliers de rue hebdomadaires sur la Villeneuve, gratuits et ouverts à tous.	renouvellement	2 000 €	1 500 €
6	Salles l'endemain	MJC Prémol	Ateliers qui se font en lien avec les structures existantes du quartier. Réaliser avec les jeunes du quartier une création pour rendre la culture accessible à tous et permettre de mettre en scène des problématiques abordées par le groupe. Le groupe de jeunes va s'inspirer de l'oeuvre de Jean-Paul SARTE « Les mains sales ». Le thème retenu est celui de la complexité du monde politique.	nouveau projet	1 500 €	1 500 €
6	A l'écoute des sculptures urbaines	MUSIDAUPHRI&MEDIANTS	A partir de l'anniversaire du symposium de sculpture (1967) au VO, redécouverte du patrimoine du quartier et pratique artistique via résidence d'un artiste plasticien et d'un journaliste	nouveau projet	2 000 €	-
6	Accompagner le jeune et sa famille pour favoriser sa réussite éducative	Ormosa	Accompagnement à la scolarité Appui à la parentalité. Accès à la culture. Découverte de différentes orientations professionnelles	renouvellement	2 000 €	2 000 €
6	Sensibilisation et Education à l'environnement et au Développement Durable : pour un territoire éco-solidaire	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	A travers des événements festifs, des supports pédagogiques, amener les habitants à modifier leur comportement, à consommer différemment et améliorer leur cadre de vie. Trois axes sont développés dont une sensibilisation sur le jet des déchets.	renouvellement	4 000 €	4 000 €
6	Le Pile Mêle et ses quatre R (Réduire, Réparer, Rénover, Réemployer)	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Fonctionnement d'une boutique solidaire et organisation de temps conviviaux d'échange et de partage. Atelier d'auto rénovation.	renouvellement	2 000 €	2 000 €
6	Médiation de Nuit Africain »	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Six correspondants de nuit assurent une mission de médiation et de prévention de 18:30 à 01:30 du lundi au jeudi et de 20:00 à 03:00 du vendredi au dimanche, devant les halls d'immeubles et pour les occupations abusives à l'intérieur.	renouvellement	9 000 €	9 000 €
6	Médiation de Nuit Géant - Baladins	Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Six correspondants de nuit assurent une mission de médiation et de prévention de 18:30 à 01:30 du lundi au jeudi et de 20:00 à 03:00 du vendredi au dimanche, devant les halls d'immeubles et pour les occupations abusives à l'intérieur.	renouvellement	7 500 €	7 000 €
6	Rues bruisantes	De du Savon Noir	2 modes d'intervention : entretien de confort avec ouverture à tous et réparation et mise en place d'un atelier pédagogique d'entretien de vélo où les habitants apprennent à faire de petites réparations et à entretenir leur vélo.	nouveau projet	1 000 €	-
6	MEDIA-LAB à Villeneuve / RENDEZ-VOUS DE L'IMAGE sur les IMAGES D'ACTUALITE »	La Maison de l'Image	Formation et sensibilisation des professionnels et des jeunes à l'usage des outils audiovisuels (son, vidéo, photo) dans un contexte trans-médias (web doc, réseaux sociaux, blog etc)	renouvellement	2 000 €	2 000 €
tous secteurs	Intensifier le programme de connexions solidaires dans les QPV	Emmanuel Cornect	accompagnement des groupes de jeunes sur leurs projets audiovisuels/multimédias en plaçant leur parole porteuse de diversité culturelle au cœur de la "Cité" densifier le maillage des points d'accueil solidaire sur le numérique notamment une permanenc au patio	nouveau projet	2 000 €	-

tous secteurs	Forum de discussion parents /enfants autour des écrans et du numérique	PANGOLIN	Aider les parents à mieux accompagner leurs enfants vis-à-vis des écrans et du numérique. A travers une série d'ateliers créatifs, faire découvrir les nouvelles technologies aux enfants, les sensibiliser aux risques et dangers sur Internet, leurs apprendre à protéger leur identité numérique, les aider à développer leur esprit critique, ainsi Ecouter les personnes en leur permettant d'avoir un lieu et une personne physique vers qui se tourner. Les conseiller en utilisant la compétence juridique du CCIF, expert dans le domaine de l'islamophobie. Effectuer un suivi téléphonique des dossiers et permettre l'avancement et leur prise en charge jusqu'à leur clôture.	nouveau projet	1 000 €	-
tous secteurs	Permanence juridique de lutte contre les discriminations	ADDH-CCIF Association de Défense des Droits de l'Homme - Collectif Contre l'Islamophobie en France	Développer de nouvelles formes de lutte contre les discriminations dans les 4 OPV, collecter 100 cas de discriminations, construire un réseau interquartier de travail et d'action sur les discriminations, développer les capacités des habitants des quartiers pour agir et Obtenir des changements concrets de la part d'institutions ou d'entreprise	renouvellement	1 000 €	2 000 €
tous secteurs	Une campagne inter quartier sur la LCD	Alliance Citoyenne	Sorties en Montagne AVEC les habitants des quartiers prioritaires	nouveau projet	1 000 €	-
tous secteurs	Sorties en Montagne AVEC les habitants des quartiers prioritaires	Association Nationale des Centres et Foyers de sé de fond et de montagne ANCEF	Sorties en Montagne accessibles financièrement dans le cadre de l'action "Bougeons Ensemble" (action Ateller Santé Ville: une heure de marche hebdomadaire par quartier) AVEC les habitants des quartiers prioritaires.	renouvellement	1 000 €	1 500 €
tous secteurs	Prévention des violences et éducation à la citoyenneté	Ecole de la Paix	Ce projet a destination des élèves des classes concernées. Il insiste sur des valeurs phares du vivre ensemble, qu'il s'agisse des lois mais aussi de la laïcité, etc. Il fait "incarner" celles-ci en invitant des policiers, des pompiers ou des juges.	renouvellement	1 800 €	-
tous secteurs	une réappropriation de l'espace public par les Femmes et les Jeunes Filles dans les Quartiers	Mouvement Français pour le Planning Familial Association départementale de l'Isère	Accompagnement social de femmes précaires et vulnérables pour retrouver du pouvoir d'agir et lutter contre des situations de violences et de harcèlement. Organisation de stages dans les OPV à destination des femmes et des jeunes filles	renouvellement	1 000 €	3 000 €
tous secteurs	Festival les dérangeantes	Mouvement Français pour le Planning Familial Association départementale de l'Isère	Projection au mois de mars 2017 de films dans les quartiers prioritaires sur le thème de la discrimination des femmes dans l'espace public. Un événement fédérateur en connexion avec les MDH qui rend visible les inégalités genrées et les violences faites aux femmes : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques et sociales.	renouvellement	1 000 €	1 500 €
				66 actions	160 000 €	

Tarifs Jardins Partagés Bachelard / Secteur 3

Tarification semestrielle par taille de parcelle	Petite	Moyenne	Grande
	15 €	30 €	45 €

Tarifs Jardins Partagés Beauvert / Secteur 4

Tarification semestrielle par taille de parcelle	Petite	Grande
	10 €	15 €

Tarifs Jardins Partagés de l'Amitié / Secteur 5

Tarification semestrielle par type d'usagers	Usager	Collectif/association
	15 €	20 €

Tarifs Jardins Partagés Terre Neuve / Secteur 6

Tarification unique semestrielle	5.75 €
--	---------------

20-(810). **ACTION SOCIALE** : Avenants Financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Madame Maryvonne BOILEAU expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations au titre du Contrat de Ville et des Fêtes de Quartier. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations, il convient de formaliser ce soutien de la Ville au titre de l'année 2017, par avenants financiers.

- Au titre du Contrat de Ville - 2017

Association	Libellé du Projet	Montant
AUESC Bajatière	F2017-«AUESC Bajatière»-«Projet Mobilité Ecole Vélo»	2 000€
Cultur'Act - Le Prunier Sauvage	F2017-«Cultur'Act»-«Démocratie en chantier. Programmation d'actions artistiques et culturelles sur le quartier Mistral»	4 800€
La Maison de l'Image	F2017-«Maison de l'Image»-«JTI »	4 000€
La Maison de l'Image	F2017-«Maison de l'Image»-«MEDIA-LAB à Villeneuve»	2 000€
Le Plateau	F2017-«Le Plateau»-«Animation en Soirée Gymnase »	4 000€
Maison Enfance Bachelard	F2017-«Maison Enfance Bachelard»-«Développement du Langage »	2 200€
MJC Allobroges	F2017-«MJC Allobroges »-«Partager Aujourd'hui pour mieux vivre Demain »	4 000€
MJC Anatole France	F2017-«MJC Anatole France»-«Trait Union»	6 000€
MJC Eaux Claires	F2017-«MJC Eaux Claires»-«Re-Belle Jeunesse»	3 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	F2017-«MJC Abbaye»-«Ateliers Socio-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye »	5 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	F2017-«MJC Abbaye»-«Escalang'Age»	1 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	F2017-«MJC Abbaye»-«Promotion de l'Equilibre Alimentaire et de l'Activité Physique »	2 000€
MJC Prémol	F2017-«MJC Prémol»-«Sales Lendemain»	1 500€
ODTI	F2017-«ODTI»-«Mise en place d'ateliers de français langue d'insertion professionnelle »	2 000€

- Au titre des Fêtes de Quartier - 2017

Association	Libellé du Projet	Montant
MJC MPT Parmentier	Les Jeudis de Marliave – 2017	5 500€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la Ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 28 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée,
Mme Maryvonne BOILEAU

Affichée le :

Composition du comité d'avis pour l'instruction des demandes de subvention portées par les opérateurs culturels pour la période de 2017 à 2019

Collège 1 – Élus municipaux : Le maire ou son représentant, 4 élus de la majorité, 2 élus des oppositions (cités dans la délibération)

Collège 2 - 8 personnalités qualifiées dans les domaines culturels et artistiques

Arts visuels - Cinéma :

- LINDER-GAILLARD Inge, responsable des études et de la recherche à l'École d'Art et Design Grenoble-Valence (ESADGV)
- PIOTIN Amaury, coordinateur régional Passeurs d'images à l'Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine (ACRIRA)

Musiques :

- BLOT Morgane, directrice du service culture et vie associative et de la salle de spectacle Le Coléo – Ville de Pontcharra
- VIGNON Bertrand, chef de projet Culture et Initiatives étudiantes, Communauté d'Universités et d'Établissements – Université Grenoble Alpes (COMUE)

Théâtre-danse :

- MONDOT François, ancien professeur de mathématique et webmestre de la Délégation Académique au Arts et à la Culture (DAAC – Académie de Grenoble)
- BEAUGIRAUD Cécile, chargée d'administration à la Villa Gillet - Lyon

Patrimoine-livre-lecture :

- BRIGANT Annie, directrice adjointe de la Bibliothèque Publique d'Information – Centre Georges Pompidou
- GALLICE Bruno, professeur de lettres, conseiller théâtre & littérature (DAAC – Académie de Grenoble)

Collège 3 – 4 représentants des usagers des équipements culturels municipaux, volontaires tirés au sort

- BELHABIB Zaki
- BISSON Camille
- BOSSE Roselyne
- CHARFE Yves

m^olp.

Annexe 1 à la délibération n°1103
CM du 10 Avril 2017

DIRECTION EDUCATION JEUNESSE - Tableau récapitulatif subventions

Ville Vie Vacances		Montant
MJC Allobroges	Opération VVV séjour été corse	3 000 €
MJC Allobroges	Opération VVV Hiver 2017	1 000 €
Le Plateau	Opération VVV Hiver 2017	1 500 €
MJC Anatole France	Opération VVV Hiver 2017	1 200 €
AUESC Bajatière	Opération VVV Hiver 2017	1 892 €
MJC Abbaye	Opération VVV Hiver 2017	1 000 €
ME Teisseire	Opération VVV Hiver 2017	798 €
La Cordée	Opération VVV Hiver 2017	1 000 €
MJC Prémol	Opération VVV Hiver 2017	1 000 €
Sous Total Ville Vie Vacances		12 390 €
Ateliers éducatifs périscolaires		Montant
ACL	Activité périscolaire 2ème trimestre 2015/2016 Ateliers Jean-Jaurès + Clémenceau	5 238 €
ACL	Activité périscolaire Jean Jaurès Novembre 2016 à Février 2017	738 €
Sous Total Ateliers éducatifs périscolaires		5 976 €
Récré'active		Montant
Enfantine	4ème trimestre récré'active	4 300 €
Sous Total Récré'active		4 300 €
Projets Spécifiques (dont Séjours activités neige)		Montant
MJC Mutualité	Séjours vacances Toussaint Noël 2016	528 €
MJC Allobroges	Séjours vacances Toussaint Noël 2016	420 €
MJC Eaux Claires	Séjours vacances Toussaint Noël 2016	935 €
ME Prémol	Séjours vacances Toussaint Noël 2016	720 €
Afrik Impact	Séjours vacances Toussaint Noël 2016	720 €
Sous Total Projets Spécifiques		3 323 €
Subvention quantitative liée à la fréquentation - Solde		Montant
CS Chorier Berriat	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	11 432 €
MJC Parmentier	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	19 624 €
MJC Parmentier	Solde 2017 Subvention liée à la	12 651 €

	fréquentation – Jean Macé	
MPT Saint Laurent	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	25 169 €
MJC Mutualité	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	12 017 €
MJC Allobroges	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	23 608 €
Le Plateau	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	40 460 €
ME Bachelard	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	31 621 €
MJC Eaux Claires	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	41 440 €
A. CLEF	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	19 946 €
MJC Lucie Aubrac	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	44 463 €
ACL	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	40 139 €
ACL	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation - Baladins	32 161 €
ME Clos d'Or	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	109 532 €
AUESC Bajatière	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	27 140 €
MJC Abbaye	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	26 052 €
Enfantine	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	5 036 €
ME Teisseire	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	20 113 €
ME Prémol	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	45 375 €
MJC Prémol	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	14 705 €
La Cordée	Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation	14 269 €
Sous Total Solde 2017 Subvention liée à la fréquentation		616 953 €
Subvention Forfait Activité Adolescent		Montant
MJC Parmentier	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	30 000 €
MPT Saint Laurent	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	30 000 €
MJC Mutualité	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	30 000 €
MJC Allobroges	Subvention Forfait Activité	52 500 €

	Adolescent 2017	
Le Plateau	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	60 000 €
MJC Anatole France	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	60 000 €
MJC Eaux Claires	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	45 000 €
MJC Lucie Aubrac	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	60 000 €
AUESC Bajatière	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	60 000 €
ME Teisseire	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	30 000 €
MJC Prémol	Subvention Forfait Activité Adolescent 2017	90 000 €
Sous Total Subvention Forfait Activité Adolescent 2017		547 500 €
<u>Développement des pratiques</u>		<u>Montant</u>
Ligue de l'enseignement de l'Isère	Ciné Animé 2017	10 400 €
Ligue de l'enseignement de l'Isère	Action Fraternité	2 600 €
Sous Total Développement des pratiques		13 000 €
<u>Initiative Jeunesse Projet</u>		<u>Montant</u>
ADIIJ	Initiative Jeunesse Projet – Regards croisés 2017	4 320 €
ADIIJ	Initiative Jeunesse Projet	10 000 €
MJC Anatole France	Initiative Jeunesse Projet – Regards croisés 2017	1 400 €
MJC Prémol	Initiative Jeunesse Projet – Regards croisés 2017	1 960 €
Le Plateau	Initiative Jeunesse Projet – Regards croisés 2017	1 960 €
MJC Lucie Aubrac	Initiative Jeunesse Projet – Regards croisés 2017	1 960 €
AAAMI	Initiative Jeunesse Projet – Regards croisés 2017	1 800 €
Sous Total Initiative Jeunesse Projet		23 400 €
TOTAL CM AVRIL 2017		1 226 842 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2017**

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention de fonctionnement en 2016	Objet de la subvention proposée	Subvention 2017		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A. Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	36 000 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année 2016 pour les enfants de 6 à 13 ans	23 900 €	0 €	300 €
		délibération 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - Section Football	20-janv-16	31-déc-2018	8 560 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année 2016 pour les enfants de 6 à 13 ans	5 700 €	60 435 €	300 €
		délibération 66-C010 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	31 200 €	Soutien et accompagnement : festivités de fin d'année 2016 Accompagnement emploi d'avenir	20 700 €	8 736 €	300 €
		délibération 327 du 19 décembre 2016						1 500 €
Total								2 400 €

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Muséum	Attaché	Rédacteur
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Professeur d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique
Ville émancipatrice	Sports	Equipements sportifs	Attaché	Ingénieur
Ville Solidaire et Citoyenne	Santé publique et environnementale	Santé scolaire	Educateur des activités physiques et sportives	Infirmier en soins généraux
Ville Solidaire et Citoyenne	Santé publique et environnementale	Santé scolaire	Assistant Socio-Educatif	Attaché
Ville Solidaire et Citoyenne	Santé publique et environnementale	Santé scolaire	Assistant Socio-Educatif	Infirmier en soins généraux